



Communiqué de presse – 06/04/2018

Sous embargo jusqu'au samedi 7 avril – 4h00 du matin

**LA FONDATION APRIL
PUBLIE LES RESULTATS DE SON ETUDE SUR
« LES FRANÇAIS ET LE RENONCEMENT AUX SOINS »
Enquête BVA pour la Fondation APRIL**

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Santé, la Fondation APRIL a souhaité s'intéresser aux Français et à leur rapport aux soins et à la santé.

Comment les Français perçoivent-ils l'accès aux soins médicaux ? Pour quelles raisons un certain nombre de personnes en France renoncent-elles à se soigner ? Quels sont les profils les plus fragiles ? Et pourquoi ? Quels sont les soins les plus sujets au renoncement ? Ces questions sont au cœur de cette étude « Les Français et le renoncement aux soins », réalisée en partenariat avec l'Institut de sondage BVA du 13 au 16 mars 2018.

Premier enseignement de cette étude : **près d'un tiers des Français (34%) juge que l'accès aux soins médicaux et aux professionnels de santé est difficile**, en particulier pour les populations présentes dans des zones rurales (44 %) mais aussi pour les femmes de 50 ans et plus (42%) et pour ceux qui ne possèdent pas de complémentaire santé (48%).

Toutefois, l'élément le plus interpellant de cette étude porte sur le renoncement aux soins.

PLUS DE 7 FRANÇAIS SUR 10 ONT RENONCE AU MOINS UNE FOIS A SE SOIGNER, QUELLE QUE SOIT LA RAISON

Un chiffre édifiant, encore plus marqué chez les jeunes de moins de 24 ans (88%) et chez les étudiants (88%). Un renoncement multi-facteurs puisqu'en moyenne les Français ont renoncé à se soigner pour 2,4 raisons.

POUR QUELLES RAISONS LES FRANÇAIS RENONCENT-ILS A SE SOIGNER ?

1 Français sur 2 déclare avoir déjà renoncé à se soigner du fait de délais d'attente trop longs pour avoir un rendez-vous. Parmi eux, 38% l'ont même fait plusieurs fois. Cette 1^{ère} raison de renoncement aux soins, évoquée de façon majoritaire dans un grand nombre de régions françaises, est plus marquée en zone rurale (55% dans les communes de moins de 20.000 habitants et dans les communes rurales).

La 2^{ème} raison de renoncement porte sur l'impossibilité de trouver un médecin le soir, le week-end ou pendant les vacances (39%), suivi par le refus des médecins de prendre de nouveaux patients, qui constituent la 3^{ème} raison de renoncement aux soins pour 38% des Français.

Si nous poussons l'analyse sur la couverture territoriale, on constate que **la problématique liée aux « déserts médicaux » porte plus sur la saturation des professionnels de santé**. Ainsi dans les communes rurales, plus d'un Français sur 2 renonce à se soigner du fait de délais d'attente trop longs pour avoir un rendez-vous (55%), par impossibilité de trouver un médecin le soir, le week-end ou pendant les vacances (45%), du fait du refus des médecins de prendre de nouveaux patients (42%). Le manque de médecins à une distance raisonnable du domicile n'arrive qu'en 4^{ème} position (34%).

Contrairement aux idées reçues, il est important de noter que le manque de moyens financiers n'arrive qu'en 5^{ème} position et n'est évoquée que par 33% des Français. 84% d'entre eux ont renoncé à se soigner à cause du reste à charge trop important, en particulier chez les 35 ans et plus (89%). 73% d'entre eux ont renoncé à se soigner à cause de l'impossibilité d'avancer les frais.

Zoom sur les étudiants

Chez les étudiants, les motifs de renoncement aux soins sont pluriels : un manque de moyens financiers (47%) avec une impossibilité chez les 25-34 ans d'avancer les frais (84%), le manque de temps (63%). Le manque d'information constitue un facteur de renoncement non négligeable chez les Français les plus jeunes (23%) tout comme l'impossibilité de trouver un médecin en dehors des horaires et jours standards (45%). Ces deux derniers facteurs sont sans doute liés au mode de vie « nomade » des étudiants qui se retrouvent souvent déracinés de leur région native du fait de leurs études, et qui ne savent pas vers qui se tourner dans leur région d'adoption.

Pour les salariés d'entreprises de taille moyenne, l'accès aux soins reste difficile

Même en bénéficiant d'une complémentaire santé, 25% d'entre eux ont déjà renoncé à se soigner en raison d'une couverture insuffisante ou en raison de délais de remboursement trop longs (7%), 12% sont contraints de souscrire une surcomplémentaire pour être mieux couvert.

Cette tendance est encore plus marquée dans les entreprises du secteur privé qui comptent entre 50 et 249 salariés, avec respectivement 38%, 15% et 10% sur les items précédents.

Une tendance qui peut s'expliquer par les effets de la loi dite ANI qui vise à généraliser pour tous les salariés du secteur privé la mise en place d'une couverture complémentaire santé. Elle instaure ainsi une couverture santé minimale obligatoire via un contrat collectif.

Toutefois, les garanties maximales fixées par la loi sont faibles en termes d'offres de complémentaire santé, et la couverture proposée aux salariés peut ainsi rester limitée pour les entreprises qui ne font pas le choix de renforts et de surcomplémentaires.

QUELS SONT LES SOINS LES PLUS SUJETS AU RENONCEMENT ?

L'étude montre que le renoncement aux soins porte prioritairement sur tout ce qui a trait au **dentaire** (consultations et soins comme la pose d'une prothèse dentaire, respectivement 31% et 28%), la consultation d'un **médecin généraliste** (31%) et tout ce qui touche à l'**optique** (équipement lunettes / lentilles et consultation, respectivement à 25% et 19%).

Pour les étudiants, la situation est plus inquiétante puisque près d'un étudiant sur deux (49%) renonce à consulter un **médecin généraliste**, dont le rôle est fondamental en matière de prévention santé et de suivi médical. Cela peut s'expliquer par le statut « nomade » des étudiants,

Cette étude révèle également un écart significatif entre les étudiantes qui renoncent à consulter un gynécologue (15%) au regard des Françaises interrogées (10%), tout comme les étudiants qui font l'impasse sur des examens de type radio, scanner, IRM (19%) contrairement au reste des Français (11%).

COMMENT LES FRANÇAIS REAGISSENT-ILS FACE A CETTE SITUATION ?

Face à ces difficultés, **plus des deux tiers des Français baissent les bras et renoncent tout bonnement à ces soins et à ces consultations (51%)**. 11% d'entre eux vont aux urgences avec le risque d'engorgement que cela peut engendrer, 10% se tournent vers un pharmacien. 9% des

Français interrogés font le choix de se tourner vers un autre médecin et 2% ont recours à la télémédecine, une alternative qui fait son apparition et qui peut constituer une vraie solution.

Cette étude nous montre bien que le renoncement au soin est un véritable sujet de société et que le phénomène est généralisé puisque plus de 7 Français sur 10 avouent avoir déjà renoncé au moins une fois à se faire soigner. Cependant, à l'encontre de nombreuses idées reçues, la population des zones rurales n'est pas plus impactée que le reste des Français par le manque de médecin mais pâtit bel et bien d'un délai d'attente trop long pour avoir un rendez-vous et du manque de disponibilité des médecins.

Mais plus important et plus inquiétant : l'étude met en lumière une population particulièrement fragile qui est celle des jeunes Français et parmi eux, les étudiants. En effet, le manque d'information comme le manque de moyens financiers ou encore leurs habitudes de vie (nomadisme pour les études par exemple), en font la population du renoncement au soin par excellence. Près d'un étudiant sur 2 n'est pas suivi par un généraliste dont le rôle est pourtant primordial en termes de prévention santé. Des habitudes qui pourraient également impacter les jeunes Français dans leur vie d'adulte et auxquels il convient d'apporter une attention particulière.

A propos de la Fondation APRIL :

La Fondation APRIL, créée par le Groupe APRIL en 2008 est composée :

- d'un Conseil d'Administration dirigé par Bruno Rousset (Président Fondateur du Groupe APRIL et Président de la Fondation APRIL) qui réunit des dirigeants du Groupe APRIL ainsi que Jean-Pierre Claveranne (Professeur des Universités, Fondateur de l'IFROSS à Lyon), Pierre-Henry Michaud (Avocat), Pierre Wolff (Docteur en médecine).

- d'un Comité Scientifique et Ethique constitué de Jean-Baptiste Capgras (Maître de conférences à l'IFROSS), d'Olivier François (Ancien directeur de l'IREPS Rhône-Alpes), du Docteur Pascal Gleyze (Chirurgien orthopédiste à l'Hôpital A. Schweitzer) et de Guillaume Rousset (Maître de conférences à la faculté de droit Lyon III, Vice-président de l'université en charge des relations internationales).

La Fondation APRIL s'appuie également sur un réseau de chercheurs et de médecins qui la conseillent et partagent leur expertise, parmi lesquels Benjamin Putois, spécialiste en psychologie cognitive, sciences cognitives, et Thérapies Cognitives Comportementales, sur les questions liées au sommeil et Martine Duclos, professeur des Universités-Praticien Hospitalier, chef du service de Médecine du Sport au CHU de Clermont-Ferrand, endocrinologue et physiologiste pour ce qui concerne l'activité physique. La Fondation APRIL est dotée d'un budget annuel de 500 000 euros, soit 2,5 millions d'euros sur 5 ans.

<http://www.fondation-april.org/>

Retrouvez l'actualité de la Fondation APRIL



Contacts presse Fondation APRIL

 plus2sens

Agence plus2sens

Tél : 04 37 24 02 58

- Catherine Berger-Chavant – catherine@plus2sens.com
- Carmela Silletti – carmela@plus2sens.com